

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT**  
**DU 25 REJEB 1433 (16 JUIN 2012)**

\*

**I. Le conseil du gouvernement a approuvé le projet de loi et les conventions internationales suivants :**

**PROJET DE LOI**

- ◆ **Projet de loi n° 82-12 portant création et organisation de la fondation des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et agents du ministère des finances.**  
*Approuvé sous réserve de tenir compte de quelques observations soulevées par certains ministres.*

**CONVENTIONS INTERNATIONALES**

1. **Convention arabe sur le transfèrement des détenus incarcérés dans les établissements pénitentiaires et de rééducation dans le cadre de l'exécution des jugements de condamnation, faite au Calre le 21 décembre 2010.**
  - ◆ **Projet de loi n° 74-12 portant approbation de ladite Convention.**
2. **Convention arabe pour la lutte contre les crimes liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), faite au Calre le 21 décembre 2010.**
  - ◆ **Projet de loi n° 75-12 portant approbation de ladite Convention.**

*Approuvés.*

- II. **Le conseil a poursuivi la discussion de l'exposé du ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la fonction publique et de la modernisation de l'administration sur l'effet juridique résultant de la décision du conseil constitutionnel n° 854/12 relative à la loi organique n° 02-12 relative à la nomination aux emplois supérieurs, en application des articles 49 et 92 de la Constitution.**